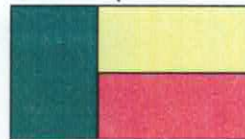




**REPUBLIQUE DU BENIN**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



**UNITE DE GESTION DU PROJET ARCH**

-----&-----

**RAPPORT D'ACTIVITES  
DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET ARCH  
SECOND SEMESTRE 2019**

**Décembre 2019**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1. ETAT DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>5</b>
1.1. Identification des bénéficiaires de l'assurance maladie de ARCH.....	5
1.2. Assurance-maladie.....	6
1.2.1. Mise en œuvre de la phase pilote du volet assurance-maladie.....	6
1.2.1.1. Zone sanitaire Abomey-Calavi/Sô-Ava .....	7
1.2.1.1.1. Point de la distribution des cartes d'assurés aux pauvres extrêmes .....	7
1.2.1.1.2. Prise en charge des assurés de la zone sanitaire Abomey-Calavi/Sô-Ava	8
1.2.1.2. Zones sanitaires Dassa-Zoumè/Glazoué.....	8
1.2.1.2.1. Point de la distribution des cartes d'assurés aux pauvres extrêmes de Dassa-Glazoué, Djougou- Copargo -Ouaké.....	9
1.3. Crédit.....	9
1.3.1. Les résultats.....	10
1.3.2. Leçons apprises : phase pilote et phase d'extension .....	11
1.3.3. Diligences en cours relatives aux autres cibles du volet credit de ARCH ...	12
1.4. Formation .....	12
1.5. Retraite.....	13
<b>2. LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>13</b>
2.1. Administration .....	13
2.2. Point Financier.....	14
2.3. Passation des marchés .....	17
2.4. Partenariat .....	17
<b>3. DIFFICULTES, APPROCHES DE SOLUTIONS ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>18</b>
3.1. Difficultés rencontrées et approches de solutions .....	18
3.2. : Perspectives et Conditions de succès .....	18
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>18</b>

*Handwritten mark*

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACCESS	: Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ANAM	: Agence National pour l'Assurance Maladie
ANPS	: Agence Nationale pour la Protection Sociale
ARCH	: Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
DAS	: Direction des Affaires Sociales
DGPD	: Direction Générale des Politiques de Développement
FNM	: Fonds National de la Microfinance
MCM	: Micro Crédit Mobile
PMT	: Proxy Means Test
PRPSS	: Projet de Renforcement de Performance du Système de Santé
RAVIP	: Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la Population
SFD	: Système Financier Décentralisé
TPE	: Terminal de Paiement Electronique
UGP-ARCH	: Unité de Gestion du Projet — ARCH

## **INTRODUCTION**

Le présent rapport expose les activités réalisées dans le cadre du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain » (ARCH) au cours de la période allant de juillet à décembre 2019. Il vise à rendre compte de l'exécution et de l'évolution des activités programmées, ainsi que des résultats déjà enregistrés, dans le cadre des missions de l'Unité de Gestion du Projet ARCH. Le rapport donne également des informations sur les aspects financiers, notamment les décaissements et les dépenses, la passation des marchés, de même que sur la gestion administrative du projet.

Le rapport est structuré en trois sections consacrées respectivement à l'état de la mise en œuvre du projet ; aux leviers de la mise en œuvre, puis aux difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année 2020. Chacune de ces quatre sections est déclinée en sous-sections.

## 1. ETAT DE MISE EN ŒUVRE

### 1.1. Identification des bénéficiaires de l'assurance maladie de ARCH

Les travaux d'identification des bénéficiaires se sont poursuivis au cours deuxième semestre 2019. Environ 300 enquêteurs et contrôleurs ont été mobilisés dans les deux zones pilotes restantes à savoir Dassa-Glazoué et Djougou-Ouaké Copargo. La collecte des données s'est déroulée respectivement durant les mois de mai et juillet 2019 dans les deux zones sanitaires. Les estimations des scores de pauvreté ont été faites en vue de la confirmation du statut des ménages pauvres extrêmes, potentiels bénéficiaires de la subvention de l'Etat pour l'assurance maladie. Le tableau ci-après présente la distribution des pauvres extrêmes par zone sanitaire pilote.

Tableau : Distribution des pauvres extrêmes par zone sanitaire pilote.

Commune	Abomey-Calavi	So-Ava	Dassa-Zoumè	Glazoué	Djougou	Copargo	Ouaké
Population pauvre extrême recensée ayant le RAVIP	30 946	12 160	6 582	10 355	28 959	3 400	13 193

RAVIP : Recensement Administratif A Vocation d'Identification de la Population

Au total, nous avons 105 595 pauvres extrêmes identifiés pour lesquels les cartes biométriques ont été déjà imprimées et distribuées. Toutefois, 18.000 pauvres extrêmes identifiés dans ces zones restent dans l'attente de la validation de leur enrôlement au RAVIP avant l'impression de leur carte biométrique. A terme, on aura environ 123.595 pauvres extrêmes bénéficiaires de l'assurance maladie de ARCH dans les 3 zones sanitaires de la phase pilote.

Après l'organisation de manière prioritaire de l'enquête PMT-RAVIP<sup>1</sup> dans les zones sanitaires pilotes, les travaux préparatoires pour l'extension du PMT sont achevés pour 16 communes sur les 70 restantes. Environ 400 agents enquêteurs et contrôleurs sont mobilisés. L'enquête a démarré le 21 décembre 2019 simultanément dans les 16 communes et durera environ 45 jours. Des missions successives de supervision conjointe (INSAE, UGP-ARCH, ACCESS, ANAM, DAS, DGPD) seront organisées durant la période de l'enquête.

<sup>1</sup> PMT-RAVIP : Proxy Means Test (enquête de détermination du statut de pauvreté) couplée au Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la Population

## 1.2. Assurance-maladie

### 1.2.1. Mise en œuvre de la phase pilote du volet assurance-maladie

La mise en œuvre de la phase pilote du volet assurance-maladie du projet ARCH a été consacrée par la cérémonie officielle de lancement qui s'est déroulée le lundi 29 juillet 2019 au Centre de Santé de Glo-Djigbé dans la Commune d'Abomey-Calavi, Département de l'Atlantique. Les 11 et 12 décembre, respectivement, à Dassa et à Djougou le démarrage de la prise en charge des bénéficiaires a été lancé par les Ministres de la Santé et des Affaires Sociales et de la Microfinance.

En prélude au lancement de la prise en charge des bénéficiaires et en vue de garantir une bonne prestation des services de santé prévus dans le cadre de l'assurance-maladie, l'ANAM, avec l'appui de l'UGP-ARCH, a organisé la formation des prestataires de services de santé de la zone sanitaire Abomey-Calavi/Sô-Ava, sur les outils de prise en charge et le contenu du panier de soins, au cours du mois de juin. La même formation a été organisée à l'intention des prestataires des zones sanitaires Dassa-Zoumè/Glazoué et Djougou-Copargo-Ouaké, respectivement du 09 au 12 juillet, et du 02 au 07 septembre 2019. Un processus d'évaluation de la mise en œuvre des acquis de la formation est mis en place par l'ANAM. Une phase de renforcement des acquis de la formation et d'extension de la formation à de nouveaux prestataires s'est déroulée du 18 au 21 décembre 2019.

Au cours de la même période (juillet à décembre), les opérations suivantes ont été exécutées :

- acquisition et positionnement des outils et dispositifs médicaux de prise en charge des bénéficiaires dans les formations sanitaires pilotes ;
- signature de convention entre l'UGP-ARCH et les prestataires de soins des zones sanitaires;
- distribution des cartes d'assuré aux pauvres extrêmes bénéficiaires des Communes d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava (du 16 au 19 août); de Dassa ; Glazoué, Djougou, Ouaké et Copargo (du 11 au 17 décembre ) ;
- démarrage effectif de la prise en charge des bénéficiaires dans les formations sanitaires d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava à partir du 13 août 2019 ;
- démarrage effectif de la prise en charge des bénéficiaires dans les formations sanitaires de Dassa ; Glazoué, Djougou, Ouaké et Copargo à partir du 12 décembre 2019.

Parallèlement à ces opérations, l'UGP-ARCH a veillé à l'exécution des activités ci-après :

- actualisation et mise en service du progiciel de gestion du risque maladie de l'ANAM;
- des missions de supervision de la phase pilote de l'assurance-maladie, conduites par les Ministres membres du Comité National de Suivi, dans les formations sanitaires de Abomey-calavi le 25 septembre, à Sô-ava le 20 novembre, à Dassa-Glazoué, Djougou -Copargo et Ouaké, respectivement les 11, 12 et 13 décembre 2019;
- collecte complémentaires de données d'enquête PMT-RAVIP dans les Communes de Djougou, Copargo et Ouaké ;
- finalisation des bases de données des zones sanitaires Dassa-Zoumè/Glazoué et Djougou-Copargo-Ouaké ;
- commande des cartes biométriques des assurés des zones sanitaires Dassa-Zoumè/Glazoué et Djougou-Copargo-Ouaké.
- Réception des cartes, formation des agents distributeurs et distribution des cartes.

Les résultats de la distribution des cartes aux bénéficiaires, et de la prise en charge des assurés par zone sanitaire sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

### 1.2.1.1. Zone sanitaire Abomey-Calavi/Sô-Ava

#### 1.2.1.1.1. Point de la distribution des cartes d'assurés aux pauvres extrêmes

Commune	Abomey-Calavi	So-Ava	Totaux
Cartes distribuées	12 706	6 970	19 676
Cartes erronées non remises	135	46	181
Personnes décédées	29	23	52
Personnes déplacées ou non retrouvées	250	13	263
<b>Totaux</b>	<b>13 120</b>	<b>7 052</b>	<b>20 172<sup>2</sup></b>

<sup>2</sup> NB : le point ci-dessus concerne la distribution du premier lot de cartes. Une deuxième distribution est programmée du 28 au 31 décembre 2019 dans cette zone. Ce qui portera le nombre de cartes distribués à Calavi-So-Ava à un total de 30946 environ.

Selon les informations du tableau ci-dessus, la distribution des cartes de bénéficiaires de l'assurance-maladie, phase pilote, dans les Communes d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava indique les éléments clés suivants :

- Proportion de cartes effectivement distribuées : 97,54% ;
- taux de décès : 0,26% ;
- taux de cartes ayant des données erronées : 0,90% ;
- taux de personnes déplacées : 1,30%.

#### **1.2.1.1.2. Prise en charge des assurés de la zone sanitaire Abomey-Calavi/Sô-Ava**

Depuis le lancement de la prise en charge des bénéficiaires, le 29 juillet 2019, jusqu'au 15 décembre, les résultats de la prise en charge des pauvres extrêmes de la zone sanitaires Abomey-Calavi/Sô-Ava se présentent comme suit :

- Nombre total de cas (sous assurance ARCH) reçus en consultation dans la zone sanitaire sur la période du 29 juillet au 15 décembre : 1194 personnes
- Principaux motifs de prise en charge :
  - Paludisme : 65%
  - Infections digestives : 3%
  - Accouchement : 2%
  - Autres affections : 30%
- Coût total brut des prises en charge : 2 136 785 FCFA
- Paiement effectué au profit des prestataires de soins (pour les factures traitées) : 1.218.874 FCFA.

#### **1.2.1.2. Zones sanitaires Dassa-Zoumè/Glazoué**

La distribution des cartes d'assuré dans cette zone sanitaire s'est déroulée du 11 au 16 décembre 2019. Le lancement officiel du démarrage de la prise en charge des bénéficiaires a eu lieu le 11 décembre 2019 à Dassa-Zoumè, pour les Communes de Dassa-Zoumè et Glazoué.



### 1.2.1.2.1. Point de la distribution des cartes d'assurés aux pauvres extrêmes de Dassa-Glazoué, Djougou- Copargo -Ouaké

Commune	Dassa - Glazoué	Djougou- Copargo- Ouaké	Totaux	pourcentage %
Cartes distribuées	5303	37659	<b>42962</b>	99,30%
Cartes erronées non remises	45	17	<b>62</b>	0,14%
Personnes décédées	14	67	<b>81</b>	0,19%
Personnes déplacées ou non retrouvées	68	92	<b>160</b>	0,37%
<b>Totaux</b>	<b>5430</b>	<b>37835</b>	<b>43265</b>	100%

Selon les informations du tableau ci-dessus, la distribution des cartes de bénéficiaires de l'assurance-maladie, phase pilote, dans les deux dernière zones sanitaires ( Dassa -Glazoué et Djougou-Ouaké-Copargo) indique les éléments clés suivants :

- Proportion de cartes distribuées : 99,30% ;
- taux de cartes erronées : 0,14% ;
- taux de personnes décès : 0,19% ;
- taux de déplacés ou personnes non retrouvées : 0,37%.

La prise en charge effective des bénéficiaires ayant reçu leur carte a commencé dans les formations sanitaires de ces deux zones dès le 12 décembre 2019. Conformément aux conventions signées avec les prestataires, les premières statistiques sur la consommation des soins seront disponibles après au moins un mois de prise en charge des bénéficiaires, soit en fin janvier 2020.

### 1.3. Crédit

Sur la base des résultats de la mise en place de la phase pilote du volet crédit de ARCH, par le FNM, le gouvernement a autorisé une mise à échelle sur la même cible des commerçants du secteur informel. Les résultats de l'évaluation de cette deuxième phase devant permettre l'extension aux deux grandes catégories cibles du volet crédit de ARCH que sont :

- 1- Les démunis actifs de l'informel justifiant d'une expérience professionnelle intervenant dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat et de l'art sollicitant un financement modeste : (Minimum : 50.000 ; Maximum : 500.000 FCFA)
- 2- Les actifs du secteur formel et informel intervenant dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat et de l'art, justifiant d'une capacité professionnelle et qui souhaitent bénéficier de financement adéquat auprès des SFD : (Montant supérieur à 500.000)

Pour chacune de ces cibles, le type de ressources ainsi que les caractéristiques sont les suivantes :

Eléments	Nombre de Guichets au FNM	Taux d'entrée appliqué aux SFD par le FNM	Taux de sortie pratiqué aux bénéficiaires par les SFD
<b>Ressources affectées</b>	<b>03 Guichets:</b> - Commerce, Transport - Agriculture - Artisanat, Art	0% -1%/l'an	de 10% à 12% : Il varie en fonction des guichets et des tranches de montants
<b>Lignes de refinancement</b>	<b>03 guichets</b> - Commerce, Transport - Agriculture - Artisanat, Art	5% l'an	Libre Il varie en fonction de la politique interne de crédit de chaque SFD.

### 1.3.1. Les résultats

Les résultats obtenus de la deuxième phase de mise œuvre du crédit digital par le FNM sur ses ressources propres se présente ainsi qu'il suit :

- Montant décaissé électroniquement aux SFD (suivant la demande éligible) : 1.121.500.000 F CFA
- Nombre total de personnes enrôlées pour bénéficier du Micro Crédit Mobile : 22.430 dont 88% de femmes
- Nombre de SFD partenaires bénéficiaires : 10 SFD
- Nombre d'agents marchands déployés : 2.599

PARTENAIRES STRATEGIQUES	ZONES COUVERTES	MONTANT DE LA MONNAIE ELECTRONIQUE ACCORDEE	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'AGENTS MARCHANDS
ALIDE	OUEME	79 250 000	1 585	242
ASMAB MICROFINANCE	MONO	100 000 000	2 000	370
	COUFFO	100 000 000	2 000	394
COMUBA	ATLANTIQUE	87 250 000	1 745	267
AFRICA FINANCES		86 500 000	1 730	24
CFAD-BENIN	COLLINES	94 750 000	1 895	244
	ATACORA	17 450 000	349	35
CCIF		82 500 000	1 650	112
SIAN'SON	BORGOU	112 500 000	2 250	172
	DONGA	43 650 000	873	10
CPEC	ALIBORI	83 000 000	1 660	62
	ZOU	34 700 000	694	126
APHEDD FINANCES	LITTORAL	87 450 000	1 749	377
UNACREP	PLATEAU	112 500 000	2 250	164
<b>TOTAL</b>		<b>1 121 500 000</b>	<b>22 430</b>	<b>2 599</b>

### 1.3.2. Leçons apprises : phase pilote et phase d'extension

- Appropriation progressive du nouveau mécanisme par les différents acteurs ;
- Opportunité d'amélioration continue du service grâce au retour instantané d'information venant du terrain ;
- Réalisation des opérations de mise en place de crédit et de remboursement en temps réel ;
- Absence de cavalerie financière ;

- Suivi au niveau central de la situation des remboursements en temps réel ;
- Maîtrise des impayés : taux de remboursement 100% à la date du 30/09/19.

### **1.3.3. Diligences en cours relatives aux autres cibles du volet credit de ARCH**

Les artisans, les artistes, les agriculteurs et les transporteurs autres cibles du volet crédit de ARCH sont implémentés sur la plateforme LAB (plateforme de test et de formation du FNM).

Pour un meilleurs suivi et gestion des incidents éventuels de paiement, le FNM envisage mettre en place :

- une plateforme de webticketing pour la centralisation et la gestion des incidents ;
- un Centre d'Appel Technique pour la gestion des plaintes
- des outils de monitoring pour la surveillance et la supervision
- une politique de sécurité du système d'informations
- le mécanisme de portage vers la plateforme de production des méthodologies de crédits liés aux cibles: Agriculture – Artisanat – Art – Transport.

Avant l'extension du crédit ARCH à toutes les cibles identifiées et tirant leçon des deux phases expérimentales du FNM, le gouvernement a engagé une évaluation approfondie du dispositif afin de tester le niveau de sécurité de la plateforme. En raison de ce processus en cours, les dix milliards de crédit ARCH autorisés par le Gouvernement ne sont pas encore mis à la disposition du FNM pour les cibles de ARCH.

### **1.4. Formation**

Le projet de stratégie opérationnelle de mise en œuvre de ARCH-Formation est élaboré et disponible. Il présente la catégorisation des cibles en artisans de survi, artisans émergents et artisans structurés et le cadre d'intervention de ARCH-formation. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre y est décrit. De même, les mécanisme d'identification des besoins en formation des artisans, de renouveau de l'offre de formation aux artisans ainsi que la restructuration des organisations professionnelles sont en cours de discussion. Le cadre logique de ARCH-formation ainsi que son cadre d'évaluation y sont explicités. D'ici à fin mars 2020, la note conceptuelle de la phase pilote de ARCH formation sera finalisée pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, les textes réglementaires de la restructuration du secteur de l'artisanat sont pris. Un processus de mise en place des nouveaux organes de gestion des faîtières des organisations professionnelles est en cours. En prélude à la phase pilote du volet formation, environ 241000 artisans ont été recensés et enrôlés au RAVIP.

## **1.5. Retraite**

Différents scénarii d'options stratégiques de déploiement du volet retraite ont été examinés avec les experts de la banque mondiale. Au regard des hypothèses retenues, un business model est en cours de développement et sera rendu disponible d'ici la fin du mois de janvier. Dans cette perspective, nous envisageons réaliser une phase pilote de ce volet à partir du second trimestre de l'année prochaine avec l'appui technique de la Banque mondiale.

## **2. LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE**

### **2.1. Administration**

La mise en œuvre des activités est conduite par l'Unité de Gestion du Projet ARCH, conformément aux décrets n° 2017-362 du 12 juillet 2017 et n° 2018-518 du 06 novembre 2018. L'UGP-ARCH est dotée d'un responsable financier et d'un responsable en passation des marchés, qui constituent son noyau fiduciaire.

Dans sa mission et en fonction de ses besoins, l'Unité fait appel à du personnel administratif d'appui. Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs, en l'occurrence les membres du Comité socle de protection sociale en République du Bénin.

Placée sous la tutelle de la Présidence de la République, l'Unité entretient des rapports fonctionnels avec le Ministère en charge des Affaires sociales, présidente du Comité National de Suivi. L'UGP-ARCH rend compte au Comité National de Suivi mis en place par décret n° 2018-518 du 06 novembre 2018, et soumet des rapports d'avancement à ce dernier de manière hebdomadaire.

L'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) qui aura à charge la gestion de la phase de généralisation du projet ARCH, est créée par décret n°2019-008 du 09 janvier 2019. Son Conseil d'Administration est nommé par décret n°2019-153 du 05 juin 2019 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Protection Sociale et installé le 02 août 2019. Le vendredi 06 décembre 2019, le Conseil a tenu sa première session ordinaire pour faire le point sur l'état d'avancement global du projet ARCH, évaluer les activités d'opérationnalisation de l'ANPS et discuté du plan de travail 2020 de l'agence dans la perspective de la généralisation des volets crédit et assurance maladie du projet ARCH.

## **2.2. Point Financier**

Le point concernant le détail de l'utilisation du Financement obtenu dans le cadre de ce projet par la République du Bénin est réalisé par la caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et annexé au présent rapport.

Le budget de la phase pilote du volet assurance maladie du projet ARCH a été adopté par arrêté interministériel n°01/MEF/MASM/MS/DC/SGM/USMEF/UGP-ARCH/SP/013SGG19 du 05 novembre 2019 portant adoption du budget de la phase pilote de ARCH. Il s'élève à deux milliards huit cent cinquante-cinq millions cinq cent onze mille six cent quatre-vingt-huit (2.855.511.688 FCFA).

Ainsi, au cours du second semestre 2019, l'UGP a fait un appel de fonds de 611.363.466 FCFA et a décaissé un total de 604.687.644 FCFA.

La synthèse des ressources et des décaissements au cours du second semestre se présente comme suit :

<b>ELEMENTS</b>	<b>Montant Brut (Etats de paiement / factures)</b>	<b>Retenues à la source TVA &amp; AIB</b>	<b>Montant décaissé</b>
<b>Trésorerie au 30.06.2019</b>	<b>0</b>	<b>8.082.149</b>	<b>0</b>
<b>Sous-total Trésorerie initiale (1)</b>	<b>0</b>	<b>8.082.149</b>	<b>0</b>
<b>Encaissements</b>			
Appel de fonds	611.356.770	0	611.356.770
Autres sources de financement	0	0	0
<b>Sous-total des encaissements (2)</b>	<b>611.356.770</b>	<b>0</b>	<b>611.356.770</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES (3) = (1) + (2)</b>	<b>611.356.770</b>	<b>0</b>	<b>611.356.770</b>
<b>Décaissements pour le financement des investissements</b>			
1- Acquisition de divers médicaments au profit des zones sanitaires Abomey- Calavi et So-Ava dans le cadre du lancement de la phase pilote de ARCH	44.982.820	0	44.982.820
2- Facture finale (30%) / Etude sur la modélisation et le paramétrage "Panier-Coût- Financement" du volet Assurance maladie	29.904.167	4.561.653	25.342.514
3- Honoraire forfaitaire pour l'organisation de la cérémonie officielle du lancement phase pilote du volet assurance maladie du projet ARCH	5.505.000	886.399	4.618.601
4- Facture de 40% du prix total du contrat, correspondant à la validation du BON A PRODUIRE / Fourniture de cartes nationales d'identité électroniques personnalisées pour l'identification des bénéficiaires de ARCH	490.004.879	0	490.004.879
5- Frais de transit et dédouane / Cartes nationales d'identité électroniques personnalisées - lot 1	643.268	25.447	617.821
6- Remboursement des frais de soins aux centres	1.222.224	0	1.222.224

hospitaliers Août et septembre 2019			
7- Honoraires forfaitaires pour l'organisation et la gestion de la distribution des cartes aux bénéficiaires de l'assurance maladie de ARCH des zones sanitaires de Dassa, Glazoué, Djougou, Ouaké et Copargo	17.923.346	0	17.923.346
8- Honoraires forfaitaires pour l'organisation des activités de supervision et de lancement de la phase pilote de l'assurance maladie à Dassa, Glazoué, Djougou, Ouaké et Copargo	12.900.000	0	12.900.000
9- Frais de transit et dédouane / Cartes nationales d'identité électroniques personnalisées – lot 2	607.762	32.323	575.439
10- Acquisition de 13 scanners	7.670.000	1.170.000 <sup>(1)</sup>	6.500.000
<b>Décassements pour les dépenses d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous-total des décaissements (4)</b>	<b>611.363.466</b>	<b>6.675.822</b>	<b>604.687.644</b>
<b>Total retenues d'impôts à la source (5)</b>		<b>14.757.971</b>	
<b>Paiement des retenues à l'Administration Fiscale</b>		<b>-13.587.971<sup>(1)</sup></b>	
<b>Trésorerie finale (6)</b>	<b>0</b>	<b>1.170.000<sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Sur les 14.757.971 FCFA d'impôts, seulement 13.587.971 FCFA seront reversés dans un premier temps et le solde de 1.170.000 FCFA plus tard. En effet, le montant du marché d'acquisition des 13 scanners, soit 7.670.000 FCFA, est supérieur au montant budgété pour lequel l'approbation a été obtenue. L'UGP-ARCH a donc entrepris un processus de demande de budget complémentaire afin de faire face à ce dépassement. Le paiement de la TVA relative à ce marché n'interviendra donc qu'à la fin du processus engagé.



### 2.3. Passation des marchés

Les marchés suivants ont été passés et totalement exécutés. Il s'agit :

- Du lancement de la phase pilote
- de l'édition des outils de prise en charge des patients ;
- du renforcement du système d'information de l'ANAM à travers l'actualisation du progiciel DIBA Assurance-maladie ;
- du paiement des cartes biométriques ;
- des formalités d'enlèvement des cartes biométrique
- de l'acquisition de 13 scanners au profit de l'ANAM, pour le traitement des documents de prise en charge ;
- de la distribution des cartes biométriques aux bénéficiaires ;
- de la supervision de la phase pilote ;
- du paiement des factures des prestataires de soins.

Par ailleurs, les marchés suivants sont en cours :

- la réalisation d'une application de lecture de cartes biométriques;
- recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour la réalisation du système d'information de l'ARCH ;
- mise en œuvre du plan de communication et de sensibilisation sur la phase pilote du volet assurance maladie de ARCH ;
- de l'enrôlement au RAVIP des bénéficiaires des autres communes ;
- acquisition de lecteur de cartes et d'empreinte biométriques.

### 2.4. Partenariat

L'approche partenariale développée par l'UGP-ARCH, suivant les orientations du Gouvernement, comprend le recours aux partenaires techniques et financiers, la constitution d'un pool de personnes ressources pour l'assurance qualité de chaque étude d'opérationnalisation et les prestataires de services. L'expertise de la Société Financière Internationale (SFI/IFC) est sollicitée pour le recrutement de l'assureur privé devant accompagner le gouvernement dans la gestion du volet assurance maladie de ARCH. Dans ce cadre, une deuxième mission de SFI a séjourné au Bénin du 09 au 13 décembre.

- Partenaires techniques et financiers : Système des Nations-Unies, Banque mondiale, USAID
- Services externalisés :

- ✓ AMO : ASSI, ADN
- ✓ Consultant BOUILLAUD ; ACS ; Consultant/Banque mondiale (IFC)

### **3. DIFFICULTES, APPROCHES DE SOLUTIONS ET PERSPECTIVES**

#### **3.1. Difficultés rencontrées et approches de solutions**

La principale difficulté est relative à la non-réalisation des activités suivant le calendrier défini, ce qui a entraîné un retard important dans la mise en œuvre. Cette situation s'explique par des changements d'approche ou d'orientation au cours du processus (en pleine exécution), changements qui ont rendu complexes les opérations, allongé les délais et limité les résultats.

Face à ces difficultés, l'UGP-ARCH a saisi les instances de décision du projet pour faire prendre des mesures hardies et lever les barrières. Ainsi, le matériel d'enquête ayant servi pour les opérations du RAVIP ont été mobilisés pour faire l'enquête légère sur les conditions de vie des ménages bénéficiaires du projet (enquête PMT).

#### **3.2. : Perspectives et Conditions de succès**

Les perspectives pour l'année 2020 sont :

- Achèvement de l'enquête PMT-RAVIP
- Équipement et installation de l'ANPS (lecteurs de cartes biométriques, SIG)
- Évaluation de la phase pilote du volet assurance-maladie
- Généralisation du volet crédit
- Recrutement du gestionnaire de l'assurance-maladie
- Généralisation du volet assurance-maladie
- Expérimentation des volets Formation et Retraite


### **CONCLUSION**

Les activités de l'UGP-ARCH au cours du second semestre 2019 ont été essentiellement marquées par l'expérimentation du volet assurance-maladie, la poursuite de l'expérimentation du volet crédit, et l'évolution des mesures pour l'opérationnalisation des volets formation et retraite.

Le contexte de mise en œuvre a été un peu plus favorable que pour le premier semestre. Les difficultés processuelles continueront d'être identifiées et

traitées, dans une approche d'apprentissage et d'amélioration, tout au long du processus d'exécution.

L'année 2020 sera consacrée à l'opérationnalisation de l'ANPS, la généralisation des volets crédit et assurance-maladie, ainsi qu'à l'expérimentation des volets formation et retraite du projet ARCH.

  
VENANT